GENEVIÈVE PAQUET, LL. M.
Avocate / Lawyer

Le 1er septembre 2016 « *Par courrier et par SDE* »

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3982-2016**
Demande d'autorisation du budget des investissements 2017 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars

---

Chère Consœur,

Le GRAME répond par la présente aux commentaires formulés par le Transporteur dans sa correspondance du 25 août 2016[1], conformément aux directives de la Régie émises dans son avis publié dans le cadre du dossier cité en objet.

Suivi des transformateurs de mesure

Tel que souligné par le GRAME au paragraphe 13 de sa demande d'intervention, on constate une augmentation de plus de 50% du nombre d'équipements à risques élevés, alors que les équipements à risque sont principalement des transformateurs de mesure[2]. Ainsi, il apparait justifié d'analyser plus spécifiquement cet équipement, pour lequel le GRAME énonce des préoccupations de nature environnementale au paragraphe 14 de sa demande d'intervention.

La raison de cette préoccupation environnementale résulte de la présence de BPC dans les transformateurs de mesure, ce qui constitue un facteur de risque difficilement appréhendable si on ne tient pas compte de l'âge de ces équipements, soit si le critère d'intervention sur ces appareils se base sur la courbe du taux de défaillance.

L'objectif du GRAME est donc de vérifier si le critère de risque basé sur la courbe du taux de défaillance et les investissements visant ces équipements ont permis concrètement de réduire les risques de bris majeurs ou de fuites de ces équipements.

---

[1] B-0008
[2] B-0006, HQT-2, doc. 1, p. 20 de 43 : «Les transformateurs à risque sont principalement les transformateurs de mesure. […]»

3090, boul. Le Carrefour, suite 200, Laval, Québec, H7T 2J7
Téléphone : 450-687-5055 poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca

Afin de s'assurer de la validité de l'usage de la courbe de défaillance dans ce cas précis, le GRAME est d'avis qu'il est nécessaire et utile de réaliser un suivi particulier des transformateurs de mesure.

Bilan des équipements

Concernant la demande du GRAME formulée au paragraphe 17 de sa demande d'intervention afin que le Transporteur présente un bilan des équipements, comme il l'a fait au moment du dépôt de sa Stratégie de pérennité en 2008[3], le GRAME soumet que près de 10 après le dépôt initial de la Stratégie de pérennité du Transporteur, il est nécessaire et pertinent de produire un bilan plus détaillé par équipement.

Le Transporteur indique dans ses commentaires que le bilan demandé par le GRAME ne permettrait pas de suivre l'évolution par équipement à risque pour la catégorie Appareillage - Transformateurs et inductances, puisqu'il ne fournirait que le nombre d'équipements et leur durée de vie[4].

À cet égard, le GRAME prévoit orienter sa demande de renseignements par des demandes de précisions visant l'évolution des risques par équipement, tel qu'énoncé au paragraphe 18 de sa demande d'intervention, si la Régie l'autorise à participer à cet enjeu, soit l'examen du bilan de la stratégie de pérennité.

Cependant, à défaut d'être autorisé à demander un suivi par équipement, et cela, pour tous les équipements de la catégorie Appareillage - Transformateurs et inductances, un bilan visant les transformateurs de mesure pourrait être produit par le Transporteur pour permettre au GRAME de compléter son analyse sur cet enjeu spécifique

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Yves Fréchette, par courriel (pour le Transporteur)

[3] R-3670-2008, HQT-2, Document 1, Stratégie de gestion de la pérennité des actifs du Transporteur, p. 24, **Tableau 1 :** ***Nombre approximatif et durée de vie des équipements en transformation***
[4] B-0008, p. 5

3090, boul. Le Carrefour, suite 200, Laval, Québec, H7T 2J7
Téléphone : 450-687-5055 poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca